Discours de M. Gérault-Richard

M. Gérault-Richard explique pourquoi, au contraire, les socialistes votent l'enquête. C'est que si l'erreur naît au travail du pouvoir, pour le parti du comte de Mun, elle travaille pour elle-même.

Puis l'orateur se livre à une attaque contre le ministère.

On réclame la clôture.

M. Grenier se précipite à la tribune après s'être proclamé, mais tardis qu'on s'exclame.

M. Brisson l'en fait redescendre et met la clôture aux voix. Elle est repoussée.

M. le Président donne la parole à M. l'abbé Lemire, mais celui-ci cède son tour à M. Grenier.

Le député musulman à la tribune

M. Grenier a la parole, mais le président lui fait observer que la tribune n'est pas faite pour se livrer à des manifestations de culte.

Le docteur Grenier demande à la Chambre de reprendre l'enquête parce qu'il faut accepter tous ceux qui font une adhésion loyale à la République.

Discours de M. Hémon

M. Hémon, *député du Finistère, a la parole.*

M. Hémon rappelle qu'il y a 20 ans il combattait à cette même tribune l'élection d'un des prédécesseurs de l'abbé Gayraud et pourtant, déclare-t-il, combien les faits rapprochés étaient loin d'être aussi graves qu'aujourd'hui. Jamais on n'a vu pareille élection. Jamais on n'a, en le clergé agir plus militairement, plus discipliné, plus organisé que cette fois-ci.

M. Cunéo d'Ornano. — Non, on ne l'aurait pas vu sous l'Empire.

M. Hémon. — Vous avez raison. Jamais, sous l'Empire, une Chambre française n'aurait accepté pareille élection. Nous avons le devoir de dénoncer cette politique inassimilable qui défend la domination de l'Eglise dans le cadre de la petite commune comme dans le grand cadre national. (Vifs applaudissements à gauche).

Les républicains du Finistère tiennent à dire leur avis.

Les royalistes sont des adversaires avec lesquels nous ne nous allierons jamais, mais du moins nous la lutinent à visage découvert. (Très bien, applaudissements à gauche).

Dans le Finistère, la religion catholique n'a pas d'ennemis. Tous les républicains ont leur foi religieuse qu'ils veulent faire respecter, mais ils ont aussi leur sa politique que glosent des peines de combat qui est toutes les audaces. (Applaudissements à gauche).

Jamais, on n'a demandé au clergé de se dire républicain. *On lui a demandé de désarmer. C'est là, le sens de la lettre de M. Grevy.* (Très bien).

M. Hémon arrivant au fait particulier de l'élection de Brest, signale les agissements de plusieurs curés. Il y aussi vingt bonnes raisons pour prononcer l'invalidation de l'élection de M. Gayraud, mais elle aurait le tort grave de couper court à des choses qu'il importe de connaître.

Avec l'enquête s'impose-t-elle comme la seule solution possible.

L'affichage du discours

Le Président annonce qu'il est saisi d'une demande d'affichage pour le discours de M. Hémon (Exclamations à droite).

Le vicomte d'Hugues combat la demande d'affichage. On a, selon lui, un emploi meilleur à faire des finances du pays.

Par 320 voix contre 131, l'affichage du discours de M. Hémon est ordonné.

M. Pierre Richard. — Ce discours est l'acte d'accusation du ministère. (Bruit.)

L'abbé Lemire ne croit pas que par le vote qu'elle vient d'émettre, la Chambre ait entendu proscrire le cléricalisme républicain. La République doit se montrer libérale.

VOTE DE L'ENQUÊTE

L'enquête sur l'élection de l'abbé Gayraud est ordonnée par **339 contre 112.**

La séance est levée à 7 heures et renvoyée à demain.

Physionomie de la Séance

Le théâtre du Palais Bourbon qui avait fait relâche pendant quatre jours à l'occasion des fêtes du Carnaval avait aujourd'hui sa réouverture avec une affiche fort intéressante.

Une seule pièce au programme suffisait à tenter la curiosité : l'élection de l'abbé Gayraud. *Une foule nombreuse était venue afin d'assister à ce débat.* Beaucoup de dames, comme pour toutes les séances importantes, beaucoup d'ecclésiastiques aussi, dont les soutanes noires mettaient une note sombre sur les tribunes.

Il faut reconnaître à ce qui se passe d'ordinaire pour les représentations de pouvoirs dans lesquelles le gouvernement n'a pas à intervenir, le banc des ministres était occupé par quatre membres du cabinet.

M. Darlan, ministre des cultes, était là pour le cas où le gouvernement serait mis en demeure de s'expliquer. Mais pourquoi MM. André Lebon et Delpeuch l'avaient-ils accompagné ? Par pure curiosité, sans doute. Il était du reste intéressant de voir comment l'abbé Gayraud défendrait son élection et s'il justifierait la réputation d'orateur que ses amis lui avaient faite par avance.

Cette réputation, le successeur de M. d'Hulst la mérite dans une certaine mesure ; malheureusement, la voix est faible et le geste un peu étriqué, un peu vulgaire.

Quant aux arguments qu'il a fait valoir pour sa défense c'est une autre affaire. Malgré toute son habileté M. Gayraud n'a pu contester l'intervention du clergé en sa faveur, ce qui justifie amplement le nécessité d'une enquête. *Un seul député s'a applaudi, M. le docteur Grenier.*

Le rapporteur, M. Isambert, a démontré ensuite, dans un bref exposé, le solide discours que l'enquête s'imposait. Puis MM. de Barnet, Gérault-Richard ont pris la parole, le premier pour combattre l'enquête, le second pour la soutenir. Nous rendrons compte de ces deux dernières parties de la séance. Mais bientôt un vif mouvement de curiosité s'est produit dans la salle, dans les tribunes publiques : c'était le docteur Grenier qui quittait sa place pour prendre la parole.

En mettant le pied sur les premières marches de la tribune, le député musulman a voulu commencer ses simagrées, mais M. Brisson l'a sévèrement admonesté et lui a rappelé que la tribune était faite pour qu'on vienne y exprimer ses opinions et non pas s'y livrer à des pratiques religieuses et M. Brisson ajoute d'un ton sec, qu'il espérait bien ne pas être obligé de renouveler son observation. M. Grenier a fait beau jeu pour dit et après avoir balbutié quelques phrases favorables à l'abbé Gayraud, il a regagné son banc sans faire cette fois la moindre genuflexion.

La Chambre *qui, jusqu'à ce moment, était* restée assez froide aussi bien pour les orateurs favorables à l'enquête que pour les orateurs hostiles, s'est subitement échauffée lors de l'intervention de M. Hémon, plaçant le débat sur le terrain politique. Le député républicain du Finistère a fait un magistral tableau du péril clérical, et la gauche l'a longuement acclamé. Elle a été plus loin : elle a voté, par plus de 300 voix, l'affichage du remarquable discours qu'elle venait d'entendre, et qui produira sur le pays autant d'effet que sur la Chambre.

Dès lors, la discussion était virtuellement terminée.

Il ne restait plus qu'à voter, c'est ce qu'on a *fait après une courte réplique de l'abbé Lemire* assez faiblement applaudie par la droite et les radicaux. Pendant tout le temps que durera l'enquête parlementaire, l'abbé Gayraud ne pourra prendre part à aucun vote ni déposer aucune proposition, *il n'aura que la faculté de siéger,* de prendre la parole si le cœur lui en dit et de toucher 25 francs par jour.

T. H.

L'épilogue de l'affaire Cauvin

Paris, 4 mars. — Nous avions annoncé qu'un procès en restitution d'héritage était intenté par M. Cauvin, dit le « forçat innocent » à M. Simond, frère de Mme Moutlet, la victime du drame de la Bastille.

L'affaire, qui devait être plaidée le 8 mars prochain, devant la cour d'Aix, vient d'être rayée du rôle.

Les parties en cause ont signé une transaction amiable régiant la succession de Mme Moutlet.

L'affaire Cauvin est donc définitivement close.

Faits divers Télégraphiques

(De nos correspondants spéciaux)

Suicide d'un alcoolique. — Sauvetage mouvementé. — *Amiens, 5 mars.* — Le nommé Hébert, bourrelier, habitant Querrieu, pris d'un accès subit de folie a précipité sa fille, âgée de six ans, dans un puits profond de 25 mètres, puis s'y est jeté lui-même. Un courageux sauveur appelé Joly, accouru aux cris de la femme Hébert, descendit dans le puits d'où on le remontait avec l'enfant sans blessures, quand la corde se rompit. Il retomba avec son fardeau. On put cependant les remonter saines et saufs. Le cadavre d'Hébert *fut sorti ensuite.* Cet individu avait des habitudes d'intempérance.

NOUVELLES ETRANGÈRES

Une élection anglaise

Londres, 4 mars. — Une élection à la Chambre des communes a eu lieu hier dans la circonscription de Halifax.

M. Billson, radical, est élu par 5,661 voix, contre M. Crossley, conservateur, 3,252 voix, et M. Tom Mann, candidat ouvrier, 2,800 voix.

Le cabinet Mac Kinley

Washington, 4 mars. — Voici la liste du nouveau cabinet :

Secrétaire d'Etat (*ministre des affaires étrangères*), M. Sherman ; secrétaire de la trésorerie, M. Gage ; guerre, M. Alger ; intérieur, M. Bliss ; marine, M. Long ; agriculture, M. Wilson ; attorney general (chef du département de la justice), M. Mackenna ; maître général des postes, M. Gary.

Dernière Heure

Les manifestants parisiens

en simple police

Paris, 4 mars. — Le tribunal de simple police avait à juger un certain nombre de jeunes gens — *environ une trentaine* — poursuivis à raison des manifestations philhéliennes pour tapage nocturne.

Le jugement a été remis à quatre semaines, ces jeunes gens protestant qu'ils se promenaient d'une façon absolument inoffensive quand ils avaient été arrêtés.

Le commissaire Taylor a fugé, en conséquence, nécessaire de faire entendre les agents dont les procès-verbaux ne sont pas très clairs.

Mardi prochain on jugera une autre fournée.

Le roi de Grèce en Thessalie

Paris, 5 mars. — Jusqu'à présent disent les *Débats* de ce soir, la nouvelle du départ du roi Georges pour la Thessalie, reçue à Londres d'Athènes et de Constantinople, n'est pas encore *confirmée.*

Vapeur italien bombardé

Constantinople, 5 mars. — Un incident s'est produit dans les Dardanelles.

Un des forts turcs qui protège l'entrée du détroit a tiré cinq coups de canon à blanc et deux coups avec obus sur le vapeur italien *Limeto.*

Le commandant des fortifications des Dardanelles est allé présenter des excuses au sujet de cet incident qui est la conséquence d'une erreur.

L'ambassadeur d'Italie a protesté.

Démonstration anglaise au Maroc

Tangier, 4 mars. — Le croiseur anglais *Russor*, est arrivé sur rade. Il saluera une démonstration navale à l'occasion de l'assassinat d'un sujet anglais.

Dissolution de la Chambre italienne

Rome, 4 mars. — Un décret royal dissout la Chambre des députés et fixe au 5 avril la convocation du Parlement. Les élections générales auront lieu le 21 mars, les élections de ballottage le 28.

Chronique Régionale

Les votes de nos représentants

Voici comment, à la séance du 4 mars, se sont répartis les votes des députés du Nord et du Pas-de-Calais dans la demande d'enquête sur l'élection de l'abbé Gayraud (adoptée par 339 voix contre 112) :

Nous. — Ont voté *pour* : MM. Carpentier-Malbourg, Cogez, Desfossés, Dron, Guesde, Guillemin, Hayez, Lepiez, Michiu, Sever, Sirodot, Wall-Mallez.

Ont voté *contre* : MM. Cochin, Lemire, Le Gavrian, Loyer, comte de Montalembert, Pilchon.

S'est *abstenu* : M. Danette.

Absent par congé : M. Eliez Evrard.

Pas-de-Calais. — Ont voté *pour* : MM. Basly, Fanien, Jonnart, Lamendin, Ribot.

Ont voté *contre* : MM. Dussaussoy, Taillandier, Adam.

Se sont *abstenus* : MM. Graux et Rose.

L'élection de Douai

MM. Orignac, Trihoudenoux et Vandamme, conseillers généraux, chargés du recensement des votes pour l'élection législative de Douai, se sont réunis, jeudi, à deux heures, dans le quartier Saint-Pierre du Conseil général. Voici les résultats du recensement :

Inscrits, 16,054 — Votants, 13,706 — Suffrages exprimés, 13,601 — Majorité absolue, 6,801.

MM. Dupont-Lacaze, 8,400 voix ; Lambrechi, 3,840 ; Derrainge, 1,359 ; Dubois, 2.

Un monument en souvenir de M. Moy

Nous apprenons qu'un comité vient de se former pour élever, à la mémoire de M. Moy, un monument qui constitue une juste et durable des souvenirs laissés par l'ancien doyen de la Faculté des lettres de l'Etat.

La première réunion du comité aura lieu le lundi 8 mars, à quatre heures, dans le grand amphithéâtre de la Faculté des lettres.

Commissariat de police

Les examens oraux d'admission à l'emploi de commissaire de police se passeront à la Préfecture du Nord, le 24 mars pour les candidats domiciliés dans les départements du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Aisne, de la Somme et de l'Oise.

Les attelages de chiens

La Société nationale d'acclimatation dans sa dernière séance a discuté la question de l'emploi des chiens soulevée par les petits commerçants de la ville.

M. de Guerne a dit que les chiens peuvent sans danger être attelés, mais que tout dépend du maître.

Pourquoi le chien ne serait-il pas un animal de trait ? On attelle bien les moutons dans la Thiérache. Des moutons donnent la force d'un cheval. Ils sont faciles à mener et un esprit d'imitation déplorable. Mais nous ne pouvons pas en principe, les saisir, les suivent, et naturellement la voiture suit les autres. *Ce serait donc dangereux pour le voisinage.*

M. Cauchet, l'ancien secrétaire de la Société, fit remarquer que l'on avait observé contrairement à l'opinion commune que le chien ne se déchaînait pas surtout chez les chiens errants, mais chez les chiens attachés gardiens d'habitation ou de ferme. L'emploi du chien comme moyen de traction a été déterminé par les pauvres diables des cités rage. Au contraire, les chiens de race, bien nourris, consommateurs, sont tout à fait sous le joug du maître, par conséquent nourris et abreuvés, sont moins souvent atteints de la rage.

Le docteur Tronnasart, commissaire à la Société d'acclimatation qui la rage sous le grand rôle dans les chiens tenant de la race alsacienne. Ce serait la conclure, que c'est le grand obstacle. Il faudrait trouver un autre, pratique qui jouirait aux conditions de rapport et d'avenir.

Dans l'Europe centrale, en Valachie, — comme le rapportait M. Decaux à ses collègues — on verrait journellement attelages de chiens pour porter le pain, la viande, le lait, et jamais on n'en a relevé d'accidents de rage. Récemment, il y a un chien de Terre-Neuve attelé à une voiture légère transportant son maître presque journellement allant et retour de Vincennes au cimetière, faisant un long trajet sans aucun signe de lassitude ou fatigue.

Il plaît aux enfants. Quelles intelligence, c'est pour l'opinion de l'un des membres les plus influents de la Société protectrice des animaux, M. Decaux, il y a presque autant d'intelligence dans ces chiens, pensez-vous. Pas du tout. Il est pour l'attelage à pourquoi les chiens ne travaillerait-ils pas ? Il dit que ce serait bien pour les candidats domiciliés dans Paris. Tout animal doit se rendre mais, selon son aptitude. Un chien est mieux constitué que l'homme pour tirer.

Dans sa prochaine réunion, la Société du Jardin d'acclimatation étudiera de nouveau cette question que les Préfets du Nord et du Pas-de-Calais ont fait de voir résolue dans un sens favorable aux réclamations de leurs administrés.

Un descendant de Jean-Bart

M. Constant Boudoin de Gamouth, l'un des derniers descendants de Jean-Bart vient de mourir à l'âge de 57 ans, *dans l'Allier, où il était depuis* longtemps professeur au collège de Cusset.

Son ancêtre grand-oncle avait épousé Gabrielle de Gigny, petite-fille du glorieux marin, issu du mariage de Jeanne Marie Bart avec François de Gigny, colonel au régiment d'Agenois.

M. Dehaisnes

L'occasion nous est trop rarement offerte de dire du bien d'un membre du clergé de France, pour que nous ne la saisissons par un de ces rares cheveux.

La mort de M. Dehaisnes, chanoine honoraire de Cambrai, vient de créer un grand vide dans le monde savant de notre région, aussi considérons-nous comme un acte de justice de rendre hommage à ce prêtre qui fut estimé de tous les partis et traversa la vie, indifférent à la politique, pour ne s'occuper que des moyens de ce que peut produire l'esprit d'un chercheur doublé d'un érudit.

Nul mieux que l'abbé Dehaisne, ne sut comprendre *les études scientifiques et en extraire la quintessence.* Cet archéologue éclaire affectionnait les choses du passé et s'y complaisait au point d'en oublier ce qui se passait autour de lui.

Il revivait dans ces siècles dont il avait jadis, s'absorbait dans l'étude de tout ce qui caractérisait une époque et cherchait à en dégager l'esprit en synthèse. Le résultat de ses analyses.

Citons parmi ses œuvres :

Une dissertation critique sur la donation promise en 774 par Charlemagne, au Pape.

Une étude sur la chasse de Sainte-Gertrude de Nivelles.

Un très remarquable ouvrage traitant de *l'Art en Picardie vers la fin du Moyen-âge* dans ses rapports avec l'école flamande primitive.

Une étude des *relations commerciales de Douai avec l'Angleterre au Moyen-âge,* etc., etc.

Le bagage littéraire de M. Dehaisnes est considérable et nous pouvons ajouter que tous ses livres exigèrent une somme énorme d'études et de recherches.

Il convient également de rappeler que lors des grandes fêtes commémoratives données à Lille en 1892, M. Dehaisnes prêta son concours actif à *l'organisation de la cavalcade historique.*

Il fut en cette circonstance, le collaborateur obligé de M. Vandrieden, le peintre héraldique bien connu.

***

Notre municipalité collectiviste devant laquelle ni le talent, ni l'art, ni l'intelligence *ne trouvent grâce quand on n'est pas « du parti »,* avait révoqué :

1° M. Moy de ses fonctions de membre de la commission du Musée de peinture et de la commission des Ecoles académiques.

2° M. Dehaisne, *de ses fonctions de président de la commission du musée d'archéologie.*

Ce n'est peut-être pas cette double mesure qui a dû rehausser le prestige un peu terne de nos collectivores.

E. L.-B.

Une conférence sur Madagascar

M Lauga, pasteur à Reims, missionnaire, délégué à Madagascar par la Société des missions protestantes de Paris, a fait, hier soir, une conférence au Temple, rue Gautier-de-Châtillon, à Lille.

Le conférencier commence par déclarer qu'il ne fera ni une description géographique, ni géographique de lile, mais qu'il traitera surtout de la situation religieuse dans notre grande colonie.

« Le thème étant ainsi posé, on pouvait s'attendre à une sorte de contre-piqoste aux attaques violentes que déroche quotidiennement la presse cléricale contre le protestantisme à Madagascar.

C'est ce qu'il n'a pas manqué de se produire.

Après avoir énuméré les progrès de la civilisation *parmi les populations de Haute Pintanie* de l'Emyrne, pendant ce dernier quart de siècle, progrès que le conférencier attribue à l'influence des missions protestantes, M. Lauga s'élève avec force contre l'équivoque mensongère entretenue soigneusement par les jésuites et qui consiste à identifier protestantisme et libre-pensée, catholicisme avec Francais et à affirmant que le protestantisme n'existant pas en France, jamais le gouvernement français ne tolérerait la religion réformée dans notre nouvelle possession.

« Je ne puis, s'écrie la conférencier, vous dépeindre la joie des populations indigènes protestantes *terrorisées* par les jésuites lorsqu'elles nous voyaient, lorsque nous leur affirmions qu'il y avait des protestants en France et que le gouvernement, respectueux de la liberté de conscience, ne les persécuterait pas pour leur religion.

« Au nom de la vérité indignée et audacieusement falsifiée je proteste énergiquement et j'affirme, pour en avoir été le témoin, des centaines et des centaines de fois, que cette population est venue à nous de cœur, qu'elle réclame la protection de la France contre le brigandage des Tahatoles et contre les exactions que lui *font subir les jésuites.*

« Je proteste contre le rôle odieux et mensonger qui a été attribué aux missionnaires anglaises. Quels qu'aient été leurs sentiments avant la conquête, malgré la politique trop souvent égoïste et brutale de l'Angleterre, je défends à qui que ce soit de prétendre sérieusement que par des insinuations vagues que ces *missionnaires aient fait,* depuis la conquête, autre chose que de la propagande religieuse et œuvre de civilisation. »

L'orateur dit ensuite que la Société des missions protestantes de Paris s'est substituée à la Société des missions anglaises, et il énumère ce qui a été fait.

Il y a actuellement 400,000 Malgaches protestants, plus de 800 écoles protestantes, 70,000 enfants dont plus de la moitié savent lire, écrire et calculer.

Le général Galliéni, lui-même, a témoigné de son admiration pour l'œuvre civilisatrice accomplie. « Mais par fanatisme, dit M. Lauga, rondu de la dernière séance du conseil municipal que son absence était motivée par une *indisposition de sa femme. En bien, si l'absence de la maîtrise pendant un mois est un fait acquis* l'indisposition de Mme Carrette n'était qu'un prétexte ??

— Cela vous étonne, et pourtant c'est ainsi. Si M. Carrette ne s'est pas présenté à la mairie pendant tout un grand mois, c'est qu'il...

— C'est qu'il ?

— C'est qu'il a eu des arrêts de rigueur.

— Pas possible, disaient-nous à notre interlocuteur, vous voulez plaisanter ?

— Ah je vous plaisante ! Eh bien écouter : Je ne vous apprendrai rien en vous disant que M. Carrette n'est plus en odeur de sainteté dans le clan guesdiste. A la mairie, non seulement il porte ombrage à quelques-uns, mais encore il entrave les appétits des autres.

Guesde le délaisse, à peine si l'*Egalité* le soutient ; il est battu en brèche dans les clubs et fortement entamé au sein des « grouses bleugues » qui siègent à l'Hôtel de Ville.

En un mot, la position de M. Carrette devient depius en plus difficile.

Nous apprenons que, et les siens sont au plus mal avec une certaine fraction du parti collectiviste de Roubaix, mais le maire Carrette est en très mauvaise posture auprès du Comité central exécutif, de Paris, qui lui donne ses ordres à la province collectiviste.

— Pas possible !

— C'est comme je vous le dis... A la suite du vote de l'augmentation de la police, comme il a semblé aux dirigeants que le maire devenait tiède, qu'il n'avait plus l'ardeur révolutionnaire d'antan, *sous-ci-bas-ci* les immortels principes de 1789 aux immortels principes du *Syllabus.*

« Et ce rêve est en voie de se réaliser,

« Je dois rendre hommage aux sentiments bien arrêtés du nouveau président, le général Galliéni, qui a officiellement déclaré qu'il ferait respecter la liberté religieuse et qu'il, à maintes reprises, a reprimé des tentatives actives à l'organisation de la cavalcade historique.

« Mais, *malgré lui et à son insu,* les jésuites ont entrepris et poursuivi à Madagascar une guerre fanatique contre tout ce qui porte le nom de protestant à Madagascar.

« Entretenant soigneusement l'équivoque dont j'ai parlé tout à l'heure *ils proclament rebelles* tous les protestants.

« S'appuyant sur l'ignorance des chefs de poste nouvellement arrivés, ils procèdent par intimidation et forcent les protestants à embrasser le Coholi issue.

« Et ce ne sont pas des insinuations, ce sont des faits que j'apporte.

« Menaces, violences, *emprisonnement,* vol et viol d'églises, voilà les *procédés d'apostolat* de ces hommes qui se disent Français et qui font tout pour déshonorer la France ».

M. Lauga cite des exemples de ces divers crimes qu'il reproche aux jésuites et déclare qu'il porte ces faits à la connaissance du général Galliéni.

« Le père Felix, continue l'orateur, fit annoncer dans un village qu'il donnait huit jours aux habitants pour devenir catholiques, sinon, ils encourraient les représailles des autorités françaises.

« Comme un chef indigène protestait, s'appuyant *sur la proclamation de liberté de conscience* faite par le général Galliéni, ce chef fut malmené et le père Felix s'écria : « Le général Galliéni marchera comme nous voudrons ou nous ferons de lui ce que nous avons fait de M. Laroche. »

En terminant, le conférencier réclame l'application à tous des droits de l'homme qui forment la base de notre constitution moderne et républicaine et qui ont été si bien résumés dans la devise : Liberté, Egalité, Fraternité.

Nous n'ajouterons aucun commentaire.

Nous ferons simplement remarquer que les *graves* accusations portées par M. Lauga contre les jésuites ne sont par nous nullement exagérées, *puisque nous les avons sténographiées.*

Si donc les jésuites se trouvent atteints, ils ne viendront pas nous accuser.

E. PETITCOLAS.

Chronique Locale

ROUBAIX

Adjudication

Le mardi 23 mars 1897, à onze heures du matin, il sera procédé, à la mairie, à l'adjudication en sept lots des vêtements à distribuer, en 1897, aux élèves nécessiteux des écoles municipales de Roubaix.

Communications

La commission de la Société choralle « Les Chevaliers de la Fourchette », établie chez M. Florimond Lehoux rue Barbier, 2, invite les membres exécutants à ne pas manquer aux répétitions *générales qui ont lieu aujourd'hui* vendredi 5 mars et demain 6, à 8 heures 1/2 du soir, pour le sortir du 14 mars. L'amende sera appliquée aux manquants.

Conférence populaire

Aujourd'hui vendredi, à huit heures et demie du soir, M. Lauga, pasteur de Reims, prêchera au temple de la rue des Arts, une conférence sur « La situation religieuse à Madagascar ».

M. Lauga revient de Madagascar et a vu de près les agissements des jésuites dans l'île.

Le Comité exécutif du Parti ouvrier

suspend le maire de Roubaix

Ce serait un comble ! Il paraît pourtant que c'est cela.

Pendant tout un grand mois, *nous a-t-on dit,* M. Carrette, maire, s'est abstenu de paraître à la mairie. Vous avez même dit, dans le compte-rendu de la dernière séance du conseil municipal que son absence était motivée par une *indisposition de sa femme. En bien,* si l'absence de la maîtrise pendant un mois est un fait acquis l'indisposition de Mme Carrette n'était qu'un prétexte ??

— Cela vous étonne, et pourtant c'est ainsi. Si M. Carrette ne s'est pas présenté à la mairie pendant tout un grand mois, c'est qu'il...

— C'est qu'il ?

— C'est qu'il a eu des arrêts de rigueur.

— Pas possible, disaient-nous à notre interlocuteur, vous voulez plaisanter ?

— Ah je vous plaisante ! Eh bien écouter : Je ne vous apprendrai rien en vous disant que M. Carrette n'est plus en odeur de sainteté dans le clan guesdiste. A la mairie, non seulement il porte ombrage à quelques-uns, mais encore il entrave les appétits des autres.

Guesde le délaisse, à peine si l'*Egalité* le soutient ; il est battu en brèche dans les clubs et fortement entamé au sein des « grouses bleugues » qui siègent à l'Hôtel de Ville.

En un mot, la position de M. Carrette devient depius en plus difficile.

Nous apprenons que, et les siens sont au plus mal avec une certaine fraction du parti collectiviste de Roubaix, mais le maire Carrette est en très mauvaise posture auprès du Comité central exécutif, de Paris, qui lui donne ses ordres à la province collectiviste.

— Pas possible !

— C'est comme je vous le dis... A la suite du vote de l'augmentation de la police, comme il a semblé aux dirigeants que le maire devenait tiède, qu'il n'avait plus l'ardeur révolutionnaire d'antan, *sous-ci-bas-ci* les immortels principes *de 1789 aux immortels principes du Syllabus.*

« Et ce rêve est en voie de se réaliser,

« Je dois rendre hommage aux sentiments bien arrêtés du nouveau président, le général Galliéni, qui a officiellement déclaré qu'il ferait respecter la liberté religieuse et qu'il, à maintes reprises, a reprimé des tentatives actives *à l'organisation de la cavalcade historique.*

« Mais, *malgré lui et à son insu,* les jésuites ont entrepris et poursuivi à Madagascar une guerre fanatique contre tout ce qui porte le nom de protestant à Madagascar.

« Entretenant soigneusement l'équivoque dont j'ai parlé tout à l'heure *ils proclament rebelles* tous les protestants.

« S'appuyant sur l'ignorance des chefs de poste nouvellement arrivés, ils procèdent par intimidation et forcent les protestants à embrasser le Coholi issue.

« Et ce ne sont pas des insinuations, ce sont des faits que j'apporte.

« Menaces, violences, *emprisonnement,* vol et viol d'églises, voilà les *procédés d'apostolat* de ces hommes qui se disent Français et qui font tout pour déshonorer la France ».

M. Lauga cite des exemples de ces divers crimes qu'il reproche aux jésuites et déclare qu'il porte ces faits à la connaissance du général Galliéni.

« Le père Felix, continue l'orateur, fit annoncer dans un village qu'il donnait huit jours aux habitants pour devenir catholiques, sinon, ils encourraient les représailles des autorités françaises.

« Comme un chef indigène protestait, s'appuyant *sur la proclamation de liberté de conscience* faite par le général Galliéni, ce chef fut malmené et le père Felix s'écria : « Le général Galliéni marchera comme nous voudrons ou nous ferons de lui ce que nous avons fait de M. Laroche. »

En terminant, le conférencier réclame l'application à tous des droits de l'homme qui forment la base de notre constitution moderne et républicaine et qui ont été si bien résumés dans la devise : Liberté, Egalité, Fraternité.

Nous n'ajouterons aucun commentaire.

Nous ferons simplement remarquer que les *graves* accusations portées par M. Lauga contre les jésuites ne sont par nous nullement exagérées, *puisque nous les avons sténographiées.*

Si donc les jésuites se trouvent atteints, ils ne viendront pas nous accuser.

E. PETITCOLAS.

Chronique Locale

ROUBAIX

Adjudication

Le mardi 23 mars 1897, à onze heures du matin, il sera procédé, à la mairie, à l'adjudication en sept lots des vêtements à distribuer, en 1897, aux élèves nécessiteux des écoles municipales de Roubaix.

Communications

La commission de la Société chorale « Les Chevaliers de la Fourchette », établie chez M. Florimond Lehoux rue Barbier, 2, invite les membres exécutants à ne pas manquer aux répétitions *générales qui ont lieu aujourd'hui* vendredi 5 mars et demain 6, à 8 heures 1/2 du soir, pour le sortir du 14 mars. L'amende sera appliquée aux manquants.

Conférence populaire

Aujourd'hui vendredi, à huit heures et demie du soir, M. Lauga, pasteur de Reims, prêchera au temple de la rue des Arts, une conférence sur « La situation religieuse à Madagascar ».

M. Lauga revient de Madagascar et a vu de près les agissements des jésuites dans l'île.

Une arrestation

L'agent de sûreté Lahbe a arrêté mercredi à huit heures du matin, un nommé Charles Watrelos, 21 ans, sans domicile fixe.

Cet individu est inculpé de détournements de légumes d'une valeur de 30 fr. au préjudice de M. Charles Desmarez, marchand de légumes, rue St-Honoré. 20. Watrelos a été écroué au dépôt de sûreté.

Ivresse

Un nommé Emile Bourgois, âgé de 31 ans, mécanicien, demeurant rue de Condé, cour Prouvost 6, a été arrêté vendredi matin vers deux heures et demie, rue des Longues-Haies, pour ivresse, et écroué au dépôt.

Ivresse et bris de carreau

Mercredi après-midi, vers trois heures, M. Voler, cabaretier rue des Longues-Haies, 279, voyait entrer chez lui un ivrogne Joseph Vandevelde, âgé de 23 ans, tisserand, demeurant rue des Anges 90, qui lui demanda à boire. M. Vales, voyant son état refusa de le servir.

L'ivrogne rondu furieux par ce refus brisa un carreau et quitta le service dans le quartier, prévenus aussitôt, cet arrêté Vandevelde, et l'ont conduit au dépôt.

Le Comité exécutif du Parti ouvrier suspend le maire de Roubaix

Ce serait un comble ! Il paraît pourtant que c'est cela.

Pendant tout un grand mois, *nous a-t-on dit,* M. Carrette, maire, s'est abstenu de paraître à la mairie. Vous avez même dit, dans le compte-rendu de la dernière séance du conseil municipal que son absence était motivée par une *indisposition de sa femme. En bien,* si l'absence de la maîtrise pendant un mois est un fait acquis l'indisposition de Mme Carrette n'était qu'un prétexte ??

— Cela vous étonne, et pourtant c'est ainsi. Si M. Carrette ne s'est pas présenté à la mairie pendant tout un grand mois, c'est qu'il...

— C'est qu'il ?

— C'est qu'il a eu des arrêts de rigueur.

— Pas possible, disaient-nous à notre interlocuteur, vous voulez plaisanter ?

— Ah je vous plaisante ! Eh bien écouter : Je ne vous apprendrai rien en vous disant que M. Carrette n'est plus en odeur de sainteté dans le clan guesdiste. A la mairie, non seulement il porte ombrage à quelques-uns, mais encore il entrave les appétits des autres.

Guesde le délaisse, à peine si l'*Egalité* le soutient ; il est battu en brèche dans les clubs et fortement entamé au sein des « grouses bleugues » qui siègent à l'Hôtel de Ville.

En un mot, la position de M. Carrette devient depius en plus difficile.

Nous apprenons que, et les siens sont au plus mal avec une certaine fraction du parti collectiviste de Roubaix, mais le maire Carrette est en très mauvaise posture auprès du Comité central exécutif, de Paris, qui lui donne ses ordres à la province collectiviste.

— Pas possible !

— C'est comme je vous le dis... A la suite du vote de l'augmentation de la police, comme il a semblé aux dirigeants que le maire devenait tiède, qu'il n'avait plus l'ardeur révolutionnaire d'antan, *sous-ci-bas-ci* les immortels principes *de 1789 aux immortels principes du Syllabus.*

« Et ce rêve est en voie de se réaliser,

« Je dois rendre hommage aux sentiments bien arrêtés du nouveau président, le général Galliéni, qui a officiellement déclaré qu'il ferait respecter la liberté religieuse et qu'il, à maintes reprises, a reprimé des tentatives actives *à l'organisation de la cavalcade historique.*

« Mais, *malgré lui et à son insu,* les jésuites ont entrepris et poursuivi à Madagascar une guerre fanatique contre tout ce qui porte le nom de protestant à Madagascar.

« Entretenant soigneusement l'équivoque dont j'ai parlé tout à l'heure *ils proclament rebelles* tous les protestants.

« S'appuyant sur l'ignorance des chefs de poste nouvellement arrivés, ils procèdent par intimidation et forcent les protestants à embrasser le Coholi issue.

« Et ce ne sont pas des insinuations, ce sont des faits que j'apporte.

« Menaces, violences, *emprisonnement,* vol et viol d'églises, voilà les *procédés d'apostolat* de ces hommes qui se disent Français et qui font tout pour déshonorer la France ».

M. Lauga cite des exemples de ces divers crimes qu'il reproche aux jésuites et déclare qu'il porte ces faits à la connaissance du général Galliéni.

« Le père Felix, continue l'orateur, fit annoncer dans un village qu'il donnait huit jours aux habitants pour devenir catholiques, sinon, ils encourraient les représailles des autorités françaises.

« Comme un chef indigène protestait, s'appuyant *sur la proclamation de liberté de conscience* faite par le général Galliéni, ce chef fut malmené et le père Felix s'écria : « Le général Galliéni marchera comme nous voudrons ou nous ferons de lui ce que nous avons fait de M. Laroche. »

En terminant, le conférencier réclame l'application à tous des droits de l'homme qui forment la base de notre constitution moderne et républicaine et qui ont été si bien résumés dans la devise : Liberté, Egalité, Fraternité.

Nous n'ajouterons aucun commentaire.

Nous ferons simplement remarquer que les *graves* accusations portées par M. Lauga contre les jésuites ne sont par nous nullement exagérées, *puisque nous les avons sténographiées.*

Si donc les jésuites se trouvent atteints, ils ne viendront pas nous accuser.

E. PETITCOLAS.

Une arrestation

L'agent de sûreté Lahbe a arrêté mercredi à huit heures du matin, un nommé Charles Watrelos, 21 ans, sans domicile fixe.

Cet individu est inculpé de détournements de légumes d'une valeur de 30 fr. au préjudice de M. Charles Desmarez, marchand de légumes, rue St-Honoré. 20. Watrelos a été écroué au dépôt de sûreté.

Ivresse

Un nommé Emile Bourgois, âgé de 31 ans, mécanicien, demeurant rue de Condé, cour Prouvost 6, a été arrêté vendredi matin vers deux heures et demie, rue des Longues-Haies, pour ivresse, et écroué au dépôt.

Ivresse et bris de carreau

Mercredi après-midi, vers trois heures, M. Voler, cabaretier rue des Longues-Haies, 279, voyait entrer chez lui un ivrogne Joseph Vandevelde, âgé de 23 ans, tisserand, demeurant rue des Anges 90, qui lui demanda à boire. M. Vales, voyant son état refusa de le servir.

L'ivrogne rondu furieux par ce refus brisa un carreau et quitta le service dans le quartier, prévenus aussitôt, cet arrêté Vandevelde, et l'ont conduit au dépôt.

Feuilleton de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing 23

LE DERNIER AMOUR

DE

HENRI IV

PAR

M. GOURDON DE GENOUILLAC

Ah ! cette Angélique j'ai elle m'avait seulement en pensant aimé !... *Mais non, qu'était-ce pour elle,* un manant dont elle s'amusait pour passer le temps ; une pareille personne ne peut donner son cœur qu'à quelque grand seigneur comme le duc de Montmorency. Oh ! celui-là, je le hais... Oui, et Angélique ne m'aime pas, elle détestera mon amour. Ah ! ce n'est pas elle qui se fait exposée pour me sauver, comme l'a fait Gemonde ! Pauvre Gemonde, elle m'aime bien elle, celle-là... et qu'il-je fait cependant pour mériter cet amour ? Rien. C'est à pe